

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 8 juillet 2024****DÉLIBÉRATION n°2024-74**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 8 juillet 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 juin 2024.

**Point de l'ordre du jour :**

6.3. Modification des statuts de la commission des relations internationales

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'annexe aux statuts de l'université de Tours, notamment son article 13,

**Exposé de la décision :**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modifications aux statuts de la commission des relations internationales relatives à la composition de cette commission.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation des modifications de la composition de la commission des relations internationales.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>	
<b>Nombre de membres en exercice : 36</b>	Abstentions :	0
<b>Quorum : 18</b>	Votants :	26
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	<b>Votes exprimés :</b>	<b>26</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 26</b>	<b>Majorité requise :</b>	<b>19</b>
	<b>Pour :</b>	<b>26</b>
	Contre :	0

**Pièce jointe :**

- statuts de la commission des relations internationales modifiés.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

## Article 13 : La Commission des relations internationales

### 1. Composition

- VP RI, VP Recherche, VP Formation, VP Partenariats, VP Vie Etudiante, VP Moyens
- Directeurs(trices) des services concernés
- Délégué(e)s R.I des composantes **ou leur représentant(e)**
- Chargés de mission R.I.
- Directeur CUEFEE
- **Référent(e)s administratifs relations internationales des composantes**
- 2 élus CA (1 Biatss, 1 EC)
- 2 élus CR (1 EC, 1 doctorant)
- 2 élus CFVU (1 EC, 1 étudiant L ou M)
- 2 membres extérieurs \* (Studium, cellule Europe)

Des personnalités invitées peuvent être associées à la CORI en fonction des dossiers traités

### 2. Rôle

La CoRI est une commission de réflexion stratégique sur la politique des relations internationales de l'université. Elle propose des orientations générales en matière d'internationalisation des formations et de la recherche, définit des priorités dans les actions et émet des avis consultatifs sur la politique internationale de l'université. Elle pourra être sollicitée par les conseils centraux selon les besoins.

### 3. Règles de fonctionnement et calendrier institutionnel

La CoRI se réunira quatre fois par an. L'agenda est organisé en fonction des dates de conseils centraux. Le compte rendu de la commission est publié sur l'intranet de l'université.

Sont titulaires du droit de vote : les délégué.e.s relations internationales, les membres de la CORI élus du Conseil d'Administration, de la Commission Recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire ainsi que la ou le vice-président.e en charge des relations internationales.

En cas d'impossibilité d'assister à la CORI, une procuration peut être attribuée à une autre personne membre de la CORI et titulaire du droit de vote.